Article 43 du Règlement

Que la Chambre exhorte le député de York-Peel à cesser de faire obstruction au bill S-2 au comité afin que le Canada puisse manifester sa bonne volonté envers l'Italie la semaine prochaine au sommet de Venise.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA FAMINE ET LA SOUFFRANCE EN OUGANDA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, ma motion en vertu de l'article 43 du Règlement a l'appui du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) et du député de Saskatoon-Est (M. Ogle).

Deux soirs cette semaine, les téléspectateurs ont pu voir, au téléjournal du réseau anglais de Radio-Canada, des scènes horrifiantes de famine et de souffrance humaine en Ouganda, pays qui ne s'est jamais remis des ravages qu'il a subis sous le régime d'Idi Amin. Je propose donc:

Que la Chambre exprime la grande préoccupation que ressentent beaucoup de Canadiens face à la famine et la malnutrition qui se répandent dans bien des coins du globe en incitant particulièrement le gouvernement à envoyer des secours d'urgence à l'Ouganda.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

L'ÉNERGIE

LA VENTE DE CARBURANT AUX BATEAUX ET AUX TRANSPORTEURS AÉRIENS ÉTRANGERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que les subventions au pétrole importé engloutiront environ 3,700 millions de cette année et que des sociétés étrangères établies au Canada achètent pour des millions de dollars de ce pétrole subventionné, je propose, avec l'appui du député de Perth (M. Jarvis):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de faire en sorte que tout le pétrole vendu à des transporteurs étrangers, qu'ils soient maritimes ou aériens, leur soit vendu au prix mondial.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ÉCRASEMENT D'UN SATELLITE SOVIÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE CANADIEN—LE COÛT DE LA DÉCONTAMINATION— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que l'écrasement, en 1978, d'un satellite soviétique porteur d'un réacteur nucléaire dans le Nord du Canada a causé des dommages considérables par contamination qui ont nécessité de coûteuses opérations de décontamination et puisque, selon tous les rapports, les tentatives faites par le Canada pour être indemnisé du coût de ces travaux se sont soldées par un échec en dépit du fait que le Canada et l'URSS sont tous deux signataires de la Convention de 1972 sur la responsabilité internationale, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre condamne l'Union soviétique pour avoir refusé d'assumer ses responsabilités et de remettre au Canada les 6 millions de dollars que nous a coûté cet accident et que le ministère des Affaires extérieures réclame la création d'une commission d'enquête sur les revendications internationales afin de régler ce différend.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES CULTURELLES

LE FINANCEMENT DE LA GALERIE D'ART DE VANCOUVER— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Puisque le gouvernement du Canada s'est déclaré prêt à aider financièrement l'installation de la galerie d'art de Vancouver dans des locaux permanents, que les gens de Vancouver se sont engagés à fournir à cette fin 5 millions de dollars à la condition que le gouvernement fédéral apporte sa contribution, et que le secrétaire d'Etat et ministre des Communications (M. Fox) a eu tout le temps voulu pour étudier, comme il l'avait promis à la Chambre, les demandes d'aide financière à des fins culturelles, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney):

Que la Chambre ordonne au secrétaire d'État et ministre des Communications de mettre un terme à son inaction et d'annocer immédiatement sa décision au sujet du financement de la galerie d'art de Vancouver.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.